**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**38E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DES ILES SALOMON**

*3 au 14 mai 2021*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la cordiale bienvenue à la délégation des Iles Salomon et la remercie pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen périodique universel.

Le Burkina Faso prend note avec intérêt des progrès enregistrés par le Gouvernement des Iles Salomon dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2016, notamment les mesures prises pour renforcer le cadre législatif en matière de droits de l’enfants, telles que les directives relatives aux normes minimales pour la gestion et la prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle et sexiste de 2017.

Malgré ces développements positifs, le Burkina Faso demeure préoccupé par de nombreux défis qui persistent en matière de promotion et de protection des droits de l’homme.

Le Burkina Faso recommande aux Iles Salomon :

1. de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
2. de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
3. de créer une institution nationale des droits de l’homme conforme aux Principes de Paris.

Le Burkina Faso souhaite pleins succès aux Iles Salomon dans le cadre de leur EPU.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**